

PROPOSITION DE VŒU

Déposé par les groupes

Génération Colomiers, Vivre mieux à Colomiers, Alternative Colomiers

Pour une gestion publique de l'eau et l'assainissement

L'eau c'est la vie.

La position exposée dans ce texte n'est pas née d'une vision idéologique, mais elle relève du pragmatisme, elle s'avère finalement d'une grande modernité. Cette position transcende nos sensibilités dans une vision d'intérêt général.

Le contrat eau-assainissement liant Véolia et Toulouse vient à échéance en février 2020. Il en sera de même pour la plupart des contrats de délégation de service public ainsi que des marchés de prestation des autres communes de la Métropole. Le Conseil de la Métropole, sous la présidence de J.L. Moudenc, a engagé une procédure qui peut conduire à déléguer à un opérateur privé la totalité des contrats eau et assainissement des 37 communes de la Métropole, pour une durée de 12 ans.

La ville de Colomiers a toujours montré son attachement à la régie directe publique pour la gestion de la distribution et de l'assainissement de l'eau. Rappelons que le prix de l'eau et l'assainissement en régie à Colomiers comme dans les villes de Toulouse Métropole est le moins cher : 1.72 euros le m³ pour 120 m³ et 2.03 euros le m³ pour 120 m³. Ces tarifs sont globalement inférieurs de 20% environ à ceux pratiqués par les délégataires privés. Une régie publique permet la mise en œuvre d'un juste tarif de l'eau et de l'assainissement, incluant les investissements nécessaires, sans la recherche de profits.

L'eau est un bien commun indispensable à la vie, elle ne peut être confiée à des intérêts privés dont l'objectif est la recherche de profits et la distribution de dividendes à des actionnaires.

La préservation de cette ressource si précieuse, dans un contexte de changement climatique, de la possible raréfaction de l'eau, la garantie de son accès à toutes et à tous et la qualité du traitement nécessitent un réel contrôle des citoyens et des élus, et donc de la puissance publique. Seule une régie publique peut assurer ce contrôle et une transparence dans la gestion. La gestion privée oppose à cette nécessaire transparence le secret commercial.

Pourquoi donc aujourd'hui en France et dans le monde de nombreuses métropoles (Paris, Nice...) font le choix de franchir le pas pour j'une gestion publique de l'eau ? Parce que c'est bien ce choix de la gestion publique qui garantit une qualité de service et un meilleur coût pour l'eau.

L'intérêt général nous invite à assumer clairement notre choix devant les Columérines et les Columérins tout comme l'ensemble de la population de l'agglomération toulousaine.

Le choix d'une gestion publique ou privée de l'eau ne peut se passer d'un débat démocratique. La décision de déléguer la gestion engagerait la Métropole pour plusieurs mandats électoraux sans que jamais l'électeur.rice n'ait pu donner son avis. L'enjeu de l'eau n'est pas un simple enjeu technique, mais un choix politique fondamental. Nous ne pouvons tolérer qu'un tel choix se fasse sans l'exercice du suffrage universel après un débat public. Une décision fin 2018 sans ces garanties serait un déni de démocratie.

La ville de Colomiers, dans la continuité de ses choix antérieurs, s'engage pleinement dans la défense d'une gestion publique de l'eau.